

CERTS

Centre Européen de ressources pour la recherche en travail social
European Resource Centre for Social Work Research

TEXTES DE CADRAGE N° 1

Définition du cadre dans lequel s'inscrit le projet CERTS

Devant la très grande difficulté de délimiter *a priori* un champ de recherche en travail social européen, le Comité de Pilotage Européen du Centre Européen de ressources pour la recherche en travail social, réuni en avril 2002 à Paris, a souligné la nécessité :

- 1) de se référer à une acception large du travail social, en reprenant celle figurant dans le dossier-projet déposé par l'ETSUP à la Commission Européenne en mai 2001 : “ *Le travail social vise à promouvoir le « bien-être social » des individus, des groupes et des communautés, à faciliter la cohésion sociale dans les périodes de changement et à aider et protéger les membres les plus vulnérables de la communauté (...) Le travail social est avant tout un investissement pour une future Europe Sociale (...) La recherche est essentielle pour son développement.* ” Cette définition a été élaborée en 1999 par un groupe de travail du Conseil de l'Europe (European Committee on Social Cohesion). Une conception large du travail social suppose que le champ à délimiter ne se réduise pas au seul domaine de l'*assistance sociale*. Elle englobe, par ailleurs, non seulement les institutions traditionnelles du travail social mais également les groupes, associations, organisations de professionnels, bénévoles *et (ou)* usagers, qui sont autant d'acteurs du champ du travail social.
- 2) d'adopter une conception ouverte et *pluri et interdisciplinaire* de la recherche en travail social. Celle-ci implique que soient comprises sous cette dénomination la recherche en/sur/pour le travail social, ainsi que les travaux conduits dans des cadres théoriques et par des chercheurs de différentes disciplines : travail social, certes, quand cette discipline existe, mais également sociologie, psychologie, sciences de l'éducation, politique sociale, pédagogie sociale, science politique, anthropologie, ethnologie, droit, géographie humaine, sciences économiques, etc. De même, les différentes approches de recherche doivent pouvoir trouver leur place dans cette conception : recherches quantitatives, qualitatives, cliniques, recherches herméneutiques, recherche-action, recherche évaluative, etc.

La base de données des travaux de recherche sera conçue de manière empirique, à partir de ce que les participants des différents pays d'Europe considèrent comme étant pertinent dans le contexte de leur propre pays et comme devant être pris en compte à l'échelle européenne à *l'intérieur du cadre défini pour le CERTS*.

Le Comité de Pilotage Européen a un rôle décisionnaire et dans ce cadre, il est le garant de la cohérence et de la pertinence de l'ensemble européen, tout en adoptant un rôle d'observateur et de chercheur intéressé à la construction de ce qui advient. La base de données n'est pas le but du CERTS, mais bien un moyen pour tenter de définir un nouvel espace de recherche, ainsi qu'un outil au service de la création et de la dynamisation d'un milieu de chercheurs européens.

Texte validé par le Comité de pilotage européen, le 20 février 2003